

Direction Adhérents
Direction des Mandats

LES MANDATS
L'entreprise dans
la société



MEDEF

Défendre et promouvoir les valeurs et les intérêts communs de toutes les entreprises

Plus de 20 000 mandataires patronaux rayonnent sur tout le territoire et interviennent dans de très nombreux domaines et instances touchant la vie de l'entreprise : emploi, insertion, éducation, économie, formation, protection sociale, santé, logement, développement durable. Au sein d'un environnement complexe, ils sont un relais privilégié de l'expression des chefs d'entreprise.

Représenter

- Représenter les entreprises à travers les mandats patronaux est l'une des **premières missions** des MEDEF territoriaux. C'est le **cœur de l'action patronale**. C'est une **mission irremplaçable**, à la base même de l'organisation patronale.
- La dimension « Mandats » est une **compétence spécifique des MEDEF territoriaux**. C'est l'élément distinctif des MEDEF territoriaux par rapport à tout autre groupement de chefs d'entreprise.
- Les mandats, c'est l'expression d'une **légitimité à agir au sein de la société**. La **représentation patronale est précieuse** sur tous les sujets sociaux, économiques, sociétaux, environnementaux, car tout est lié : la compétitivité des entreprises, la vie quotidienne des salariés, l'environnement économique et social.

Promouvoir

- Les mandats patronaux assurent la promotion des **valeurs de l'entreprise** et de l'économie de marché dans plusieurs centaines d'instances nationales, régionales, locales. Ces instances, qu'elles soient économiques, sociales ou sociétales, **impactent directement** l'entreprise, son environnement, son développement.
- Ils participent à la **défense des intérêts des entreprises**, quels que soient leur taille, leur secteur d'activité, leur statut.
- Ils permettent d'exprimer les **priorités des chefs d'entreprise** et d'affirmer les **enjeux de compétitivité** au niveau national et territorial.

Fédérer

- Industrie, commerce, services, bâtiment... le mandat patronal s'adresse à **tous les secteurs d'activité**, en complémentarité des problématiques « Métiers » traitées par les branches concernées.
- Grandes, moyennes, petites entreprises... le mandat patronal est au **service de toutes les entreprises**.
- C'est en fédérant cette diversité entrepreneuriale que le mandat patronal exprime **son utilité et son efficacité**.
- Bien gérés et bien animés, les mandats sont un **facteur déterminant de cohésion patronale**.

Influencer

- Les mandats sont le **1^{er} vecteur d'influence** des MEDEF territoriaux. Prises ensemble et judicieusement animées, toutes ces représentations permettent une expression politique forte et particulièrement efficace.
- Les mandats sont la **démonstration et l'affirmation concrète de la représentativité du MEDEF** et permettent de s'exprimer en toute légitimité dans le cadre du dialogue social.

Participer

- Les mandataires participent à la **définition ou à la mise en œuvre des politiques** des organismes dans lesquels ils siègent, en lien étroit avec les organisations qui les ont mandatés.
- Etre mandataire, c'est **prendre part** aux orientations sociales, économiques, sociétales qui sont développées au niveau national ou territorial.
- Etre mandataire, c'est faire preuve de **pédagogie** pour expliquer l'entreprise et plus largement l'économie.

Servir

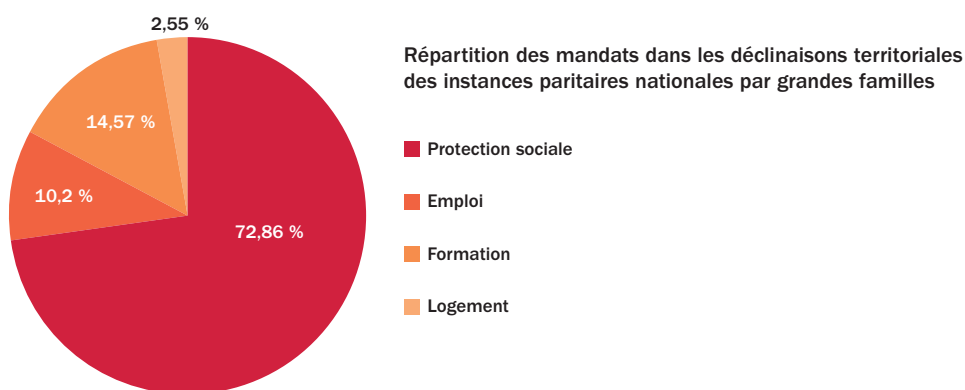
- Etre mandataire, c'est enfin **servir la communauté des chefs d'entreprise**, le plus souvent bénévolement, dans une logique de solidarité entrepreneuriale nécessaire pour le développement et la vitalité des entreprises du territoire.

Art. 1984 du code civil « Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom ».

La plupart des mandataires sont désignés par les partenaires sociaux. A ce titre, le MEDEF est appelé à désigner ses représentants dans le collège employeurs.

Trois types d'instances accueillent les mandataires patronaux

- Les instances paritaires, composées à parts égales de représentants des employeurs et des salariés (Conseil départemental des URSSAF régionalisées, Instance Paritaire Régionale de Pôle emploi, COPIRE, ORST...).
- Les instances tripartites, voire quadripartites, réunissant des représentants des employeurs, des salariés et de l'administration et dans certains cas des collectivités territoriales (URSSAF, CPAM, Comité Consultatif Régional de l'emploi et de la formation professionnelle, Missions locales, ARACT...).
- Enfin diverses instances, plus larges, regroupant des représentants du monde économique et/ou associatif (CESER, CAF, Universités, Agence de l'eau...).

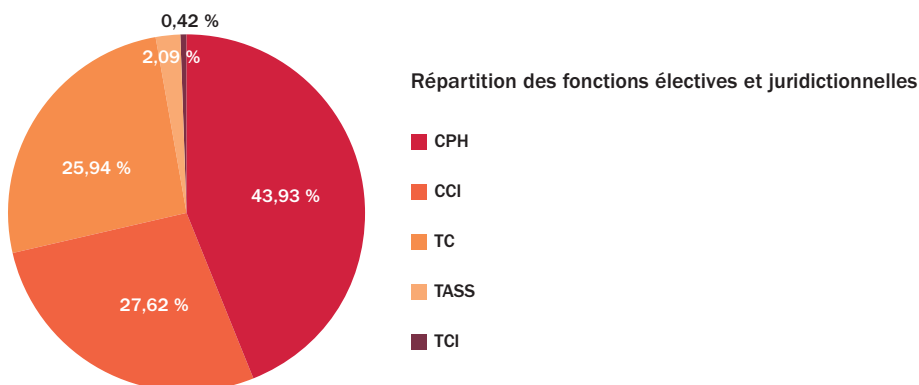


Les missions générales des mandataires sont de plusieurs natures

- Ils assurent la défense des intérêts communs des entreprises quels que soient leur taille ou leur secteur d'activité.
- Ils participent à une gestion efficace des ressources provenant des entreprises.
- Ils assurent la déclinaison territoriale des grandes politiques nationales.
- Ils contribuent à créer un environnement favorable aux employeurs.
- Ils promeuvent les valeurs de l'entreprise et des entrepreneurs.

Les mandats électifs (CCI) et les fonctions juridictionnelles (Tribunaux de commerce, Conseils de prud'hommes, TCI...) ne sont pas des mandats au sens juridique du terme, mais contribuent à assurer la représentation des entreprises dans la sphère économique et le règlement des litiges dans le respect du droit et en toute indépendance.

Détenir mandats électifs et/ou fonctions juridictionnelles par le biais du MEDEF implique adhésion aux valeurs et aux priorités du MEDEF.



S'engager

Valeurs

- S'engager pour promouvoir les valeurs de l'entreprise.
- S'engager pour défendre l'entreprise et l'esprit d'entreprise.
- S'engager pour garantir la compétitivité de notre pays.

Compétences

- Le mandat patronal, c'est une « **transmission** » et une **acquisition de compétences**. Parmi les mandataires, il y a ceux qui apportent leurs compétences et ceux qui acquièrent, au fil du mandat, de nouvelles connaissances.
- Ces compétences acquises, qu'elles soient techniques, relationnelles, de négociation, de résolution..., constituent une **réelle valeur ajoutée** pour le chef d'entreprise.
- Le mandat, c'est aussi l'opportunité de mieux connaître et comprendre les **acteurs institutionnels locaux**, qu'ils soient paritaires, économiques, sociaux...
- Le mandat c'est enfin un moyen de faire valoir son aptitude au **dialogue constructif** et non polémique.

Action

- Pour **agir plutôt que réagir**. Etre mandataire, c'est agir concrètement pour la communauté des chefs d'entreprise. Le mandat permet de contribuer à la **réflexion et à l'action collective**, c'est le contraire de la passivité.
- **Agir pour le collectif** : être mandataire, c'est donner de ses compétences, de son temps, de son talent à l'ensemble des entrepreneurs pour promouvoir les valeurs de l'entreprise et l'esprit d'entreprise.
- **Agir pour l'avenir** : être mandataire c'est promouvoir l'engagement et convaincre d'autres chefs d'entreprise de s'engager, afin d'assurer la relève et la continuité d'une représentation efficace.
- **Ne pas dépendre des autres, devenir acteur**. Si l'on veut que l'environnement économique, social, fiscal (...) évolue dans le sens des entreprises, il faut que les chefs d'entreprise s'impliquent, s'expriment, s'engagent. **Le mandat est un lieu d'expression et d'action**.

Responsabilité

- Etre mandataire, c'est agir avec **éthique**, en évitant impérativement de se trouver en situation de conflit d'intérêt.
- Prendre le temps de **se former** et de **s'informer** pour acquérir les « fondamentaux » techniques et de doctrine : une nécessité pour exercer son mandat avec efficacité.
- Accepter de **partager** l'expérience de sa mission, ses difficultés, ses bonnes pratiques : une exigence pour plus de cohérence entre les mandats.
- **Rendre compte** régulièrement au MEDEF afin de nourrir la réflexion commune, de chercher des solutions collectives et de faire évoluer positivement la doctrine : le respect du contrat moral.

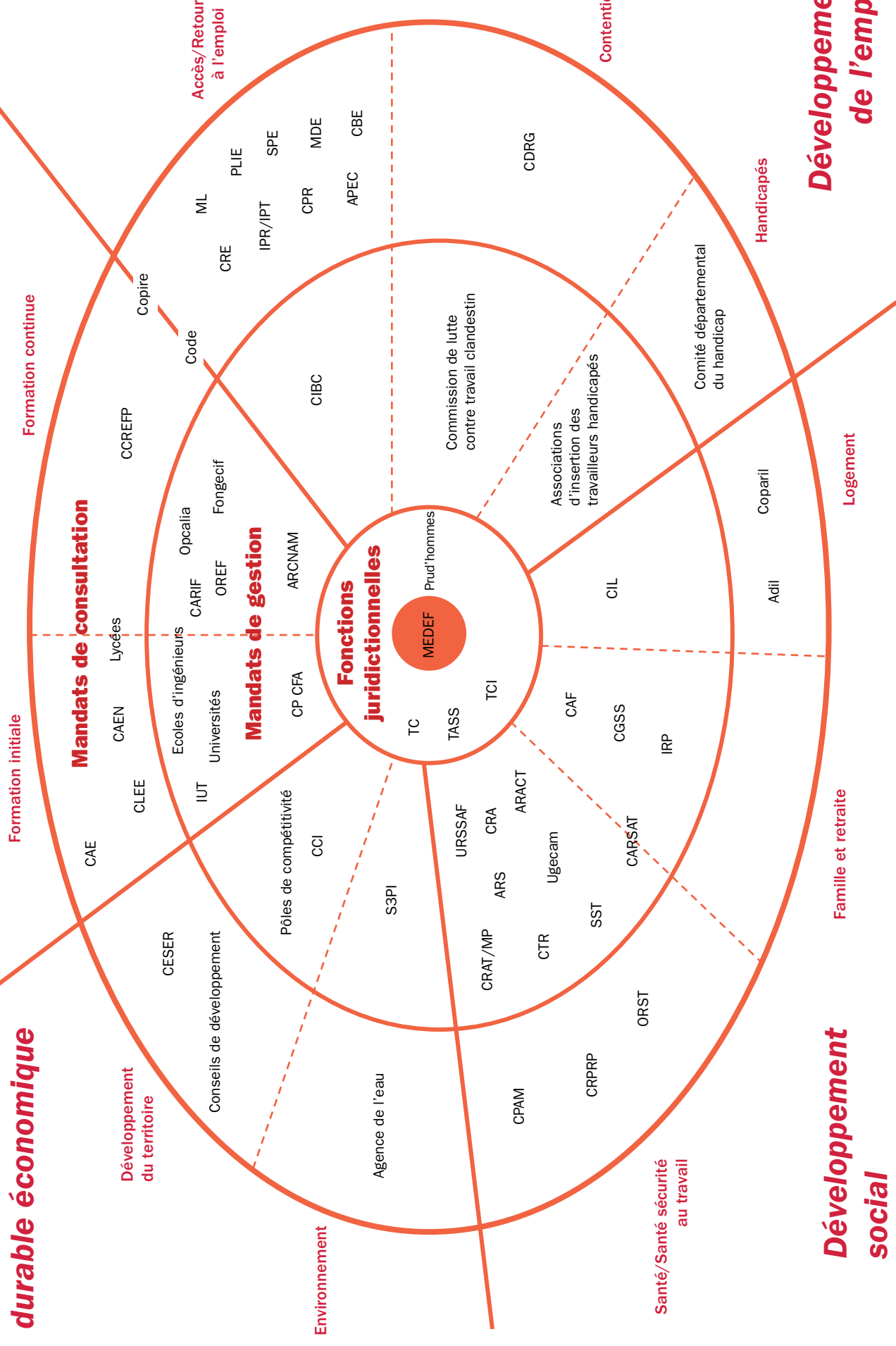
Ouverture

- S'ouvrir, débattre, « **lever le nez du guidon** », échanger, prendre du recul, « **sortir de sa bulle** », c'est aussi un **enjeu du mandat pour le chef d'entreprise**. Il peut y trouver matière à réflexion, à interrogations, à engagement.
- **Rencontrer les syndicats**, échanger avec eux, hors de l'environnement professionnel, mieux comprendre leurs positions et leur positionnement respectif constituent une **vraie opportunité** pour tout chef d'entreprise.
- **Elargir son réseau professionnel et institutionnel** représente enfin un atout pour les mandataires.

Cartographie représentation patronale

Développement des compétences

Développement durable économique



Développement de l'emploi

Développement social

Famille et retraite

Santé/Santé sécurité au travail

Environnement

Formation initiale

Formation continue

Accès/Retour à l'emploi

Mandats de consultation

Mandats de gestion

Fonctions juridictionnelles

MEDEF Prud'hommes

Développement du territoire

Conseils de développement

Pôles de compétitivité

Agence de l'eau

S3PI

URSSAF

ARS

CRA

ARACT

Ugecam

CARSAT

SST

CTR

CRAT/MP

ARS

CRA

ARACT

Ugecam

CARSAT

SST

TC

TASS

TCI

CAF

CGSS

IRP

CIL

Adil

Coparil

Logement

TC

TASS

TCI

CAF

CGSS

IRP

CIL

Adil

Coparil

Logement

TC

TASS

TCI

CAF

CGSS

IRP

CIL

Adil

Coparil

Logement

TC

TASS

TCI

CAF

CGSS

IRP

CIL

Adil

Coparil

Logement

TC

TASS

TCI

CAF

CGSS

IRP

CIL

Adil

Coparil

Logement

TC

TASS

TCI

CAF

CGSS

IRP

CIL

Adil

Coparil

Logement

Glossaire

ADIL

Agence départementale d'information sur le logement

ARACT

Association régionale amélioration des conditions de travail

ARCNAM

Association régionale du conservatoire national des arts et métiers

ARS

Agence régionale de santé

CAE

Centre d'action éducative

CAEN

Conseil académique de l'Éducation nationale

CAF

Caisse d'allocations familiales

CARIF

Centre d'animation, de ressources et d'information sur la formation

CARSAT

Caisse assurance retraite et de santé au travail (ex CRAM)

CBE

Comité de bassin d'emploi

CCI

Chambre de commerce et d'industrie

CCREFP

Comité de coordination régional de l'emploi et de la formation professionnelle

CDRG

Commission départementale de recours gracieux

CESER

Conseil économique, social et environnemental régional

CFA

Centre de formation d'apprentis

CGSS

Caisse générale de Sécurité sociale

CIBC

Centre interinstitutionnel de bilans de compétences

CIL

Comité interprofessionnel du logement

CLEE

Comité local école entreprise

CODE

Comité départemental de l'emploi

COPARIL

Commission paritaire interprofessionnelle du logement

COPIRE

Commission paritaire interprofessionnelle régionale de l'emploi

CPAM

Caisse primaire d'assurance maladie

CPR

Comité paritaire régional APEC

CRA

Commission de recours amiable URSSAF

CRATMP

Commission régionale des accidents du travail et des maladies professionnelles

CRE

Commission régionale de l'emploi

CRPRP

Comité régional de prévention des risques professionnels

CTR

Comité technique régional

FONGECIF

Fonds de gestion du congé individuel de formation

IPR/IPT

Instance paritaire régionale/Instance paritaire territoriale

IRP

Institution de prévoyance

IUT

Institut universitaire de technologie

MDE

Maison de l'emploi

ML

Mission locale

OREF

Observatoire régional emploi formation

ORST

Observatoire régional de la santé au travail

PLIE

Plan local pour l'insertion et l'emploi

S3PI

Secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles

SST

Service de santé au travail

TASS

Tribunal des affaires de la sécurité sociale

TCI

Tribunal du contentieux de l'incapacité

UGECAM

Union pour la gestion des établissements de l'assurance maladie

URSSAF

Union de recouvrement de cotisation de sécurité sociale et d'allocation familiale